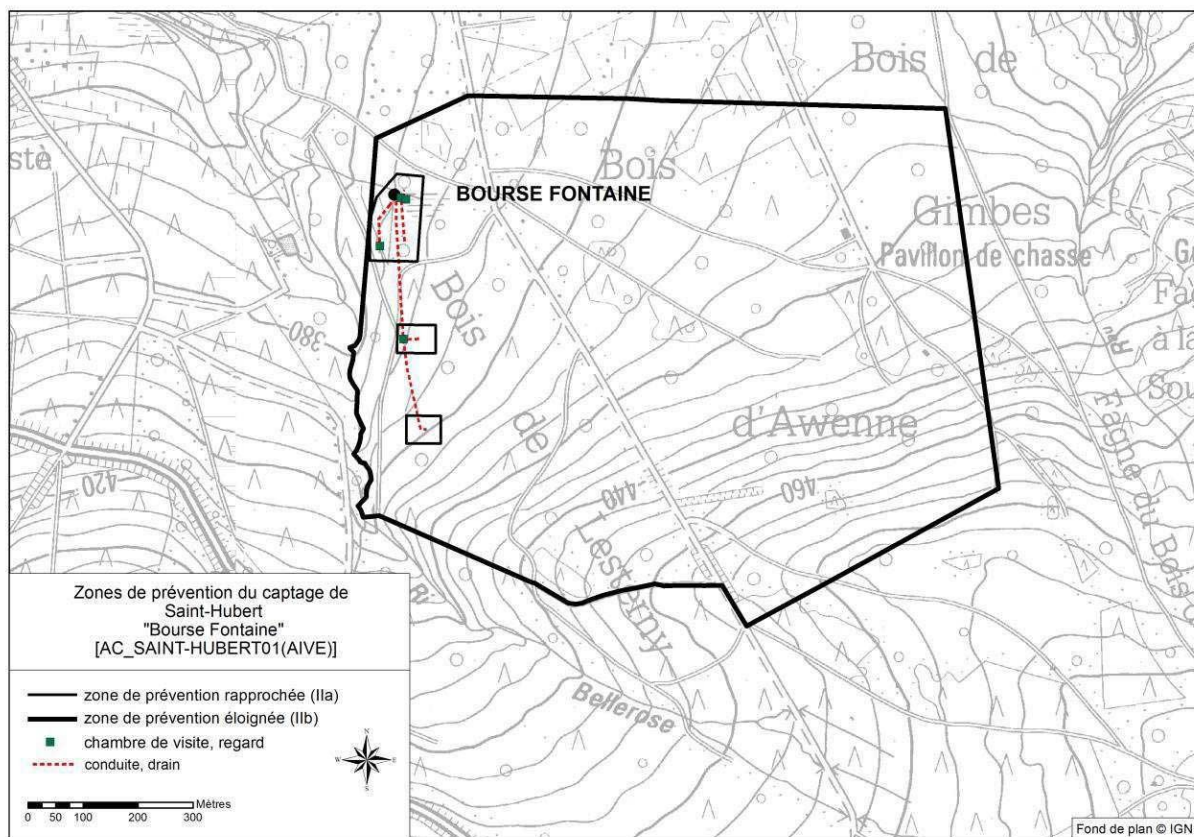


Annexes à l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Bourse Fontaine » sis sur le territoire de la commune de Saint-Hubert

Annexe I

Tracé des zones de prévention rapprochées et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné
NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Bourse Fontaine » sis sur le territoire de la commune de Saint-Hubert.

Namur, le 23 mars 2020.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER